



ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST
Rue du Curé 2, 1190 Bruxelles

Secrétariat des assemblées

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

Demande de :	Stéphane Peycker
Date :	13 septembre 2026
Adressée à :	Flo Flamme, Jacyara Farias de Azevedo, Alain Mugabo

Sujet : Processus de consultation relatif au réaménagement de l'Altitude 100.

QUESTION ECRITE

La Déclaration de politique communale 2024-2030 prévoit qu'un projet de réaménagement des abords de l'Altitude 100 sera développé « en consultant les citoyen.nes, les commerçant.es et les usager.ès du quartier autour d'un projet global ».

Cette volonté de concertation s'inscrit également dans le projet de quartier apaisé Globe-Altitude 100. La Commune a désormais lancé « Notre Altitude 100 », une assemblée citoyenne appelée à réfléchir au réaménagement de la place, composée de 24 habitantes et habitants tirés au sort parmi 3.000 personnes ayant reçu une invitation à participer.

Ce dispositif constitue une étape concrète de l'engagement pris dans la DPC. Afin de préciser son périmètre, son articulation avec les projets déjà en cours et la portée donnée aux conclusions citoyennes, je souhaiterais obtenir les précisions suivantes :

- Quel est le périmètre exact soumis à la réflexion de l'assemblée « Notre Altitude 100 » ?
- Comment ce travail s'articule-t-il avec le projet de quartier apaisé Globe-Altitude 100 et avec les autres études ou projets relatifs à la place et à ses abords ?
- Quels éléments sont déjà arrêtés et lesquels restent effectivement ouverts à la concertation ?

- Quelle méthode a été retenue pour la sélection des 24 participantes et participants et pour garantir une diversité suffisante au sein du panel ?
- De quelle manière les commerçants, les usagers du quartier et les personnes qui n'y résident pas mais le fréquentent régulièrement seront-ils associés au processus, conformément à l'engagement de la DPC ?
- Quel statut sera accordé aux conclusions de l'assemblée dans la décision finale du Collège ?
- Les recommandations et les suites qui leur seront données seront-elles rendues publiques ? Un retour formalisé est-il prévu afin d'identifier les propositions retenues, adaptées ou écartées et, le cas échéant, les raisons de ces choix ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

REPONSE

La Déclaration de politique communale 2024-2030 prévoit qu'un projet de réaménagement des abords de l'Altitude 100 sera développé « en consultant les citoyen.nes, les commerçant.es et les usager.ès du quartier autour d'un projet global ».

Cette volonté de concertation s'inscrit également dans le projet de quartier apaisé Globe-Altitude 100. La Commune a désormais lancé « Notre Altitude 100 », une assemblée citoyenne appelée à réfléchir au réaménagement de la place, composée de 24 habitantes et habitants tirés au sort parmi 3.000 personnes ayant reçu une invitation à participer.

Ce dispositif constitue une étape concrète de l'engagement pris dans la DPC. Afin de préciser son périmètre, son articulation avec les projets déjà en cours et la portée donnée aux conclusions citoyennes, je souhaiterais obtenir les précisions suivantes :

***Marie**

- **Quel est le périmètre exact soumis à la réflexion de l'assemblée « Notre Altitude 100 » ?**

Il s'agit de la place Altitude 100, et des voiries qui débouchent sur la place

- **Comment ce travail s'articule-t-il avec le projet de quartier apaisé Globe-Altitude 100 et avec les autres études ou projets relatifs à la place et à ses abords ?**
- **Quels éléments sont déjà arrêtés et lesquels restent effectivement ouverts à la concertation ?**

Le projet s'inscrit dans le cadre du contrat local de mobilité, dont les grands objectifs sont : réduire le trafic de transit, améliorer la sécurité routière, en particulier pour les enfants et les personnes âgées, et faire de la place un espace mieux partagé où piétons, cyclistes, automobilistes et transports en commun trouvent un équilibre. Des contraintes techniques et des contraintes financières, liées à la mise en œuvre des travaux, viendront cadrer l'ampleur

des projets proposés. C'est à l'assemblée, appuyée par des techniciens (services communaux et régionaux, bureaux d'étude), de relever le défi de proposer comment la place peut concrètement répondre à ces objectifs.

L'articulation globale est par ailleurs assurée par les services et experts communaux et régionaux.

- **Quelle méthode a été retenue pour la sélection des 24 participantes et participants et pour garantir une diversité suffisante au sein du panel ?**

Le second tirage que vous évoquez a été réalisé parmi un panel de citoyen.ne.s candidat.e.s ayant communiqué leurs coordonnées et informations requises lors de leur inscription auprès de What About Dem (à la date limite du 17 septembre), soit 235 inscriptions sur les 3.000 personnes tiré.e.s au sort.

Ce second tirage au sort a été organisé sur base des critères suivants, afin d'assurer la représentation de la diversité des citoyen.ne.s forestois.e.s :

- Age
- Genre
- Niveau de diplôme
- Langue
- Géographique (50 % dans le périmètre restreint autour de l'altitude 100, 50% dans le reste de la maille)

- **De quelle manière les commerçants, les usagers du quartier et les personnes qui n'y résident pas mais le fréquentent régulièrement seront-ils associés au processus, conformément à l'engagement de la DPC ?**

S'agissant des usagères et usagers du quartier auquel.le.s vous faites référence, leur voix est représentée par différents canaux :

1. *Le diagnostic élaboré dans le cadre du Contrat local de Mobilité Altitude 100, avec différents bureaux d'étude, comprend déjà un volet participation (mené par le bureau Ecores) qui cible les commerçants et d'autres catégories, dont les écoles et élèves - primaires et secondaires -. Ces résultats seront présentés à l'assemblée citoyenne.*
2. *La boîte à suggestion qui a été mise en place durant tout le mois de septembre (deux dispositifs physiques et une adresse mail participation@forest.brussels), dont la publicité a été faite via le site internet, ou encore via les échanges entre les personnes intéressées (habitants, usagers, autres...) la Commune (service et cabinets) ou les partenaires du processus.*

- **Quel statut sera accordé aux conclusions de l'assemblée dans la décision finale du Collège ?**

Le processus se déroule en deux phases :

- *2026 : l'assemblée tirée au sort se réunira durant 1 soirée et 3 journées complètes pour repenser les usages de la place et son aménagement, nourri des avis des habitants et habitantes, des commerçants, des jeunes et des usagers de la place, et de l'expertise des bureaux et services (Commune et Région). Au terme de ces journées, plusieurs propositions seront mises sur la table.*

- *Début 2027 : des sessions d'information seront organisées pour présenter les propositions.*

- *Printemps 2027 : un vote sera organisé sur les différentes propositions.*

Que deviennent les propositions après le vote ? Les résultats du vote seront transmis au Collège des Bourgmestre et Échevins, qui s'engage à en tenir compte dans le futur réaménagement de la place. Les habitant·e·s seront informé·e·s des suites données aux propositions et de la manière dont elles ont été intégrées au projet.

- **Les recommandations et les suites qui leur seront données seront-elles rendues publiques ? Un retour formalisé est-il prévu afin d'identifier les propositions retenues, adaptées ou écartées et, le cas échéant, les raisons de ces choix ?**

Les habitant·e·s seront informé·e·s des suites données aux propositions et de la manière dont elles ont été intégrées au projet.

Le principe de l'assemblée citoyenne prévoit qu'un rapport précis soit fait, et rendu public. Le comité de pilotage est là pour assurer ce rôle.

Fait à Forest, le 13 octobre 2026

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Flo Flamme

Echevine Mobilité

Jacyara Farias de Azevedo

Echevine Participation citoyenne

Alain Mugabo

Echevin Participation citoyenne